



## COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 23 février 2022  
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 67 membres

- 1 M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ)
- 2 M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY)
- 3 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 4 M. BERDUCAT Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 5 Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
- 6 Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- 7 M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
- 8 Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
- 9 M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 10 M. BOURY Alexis (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
- 11 M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES)
- 12 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT-PLANTAIRE)
- 13 M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
- 14 M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER)
- 15 Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)
- 16 M. DAUDON Daniel (CREVANT)
- 17 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 18 M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
- 19 M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE) représenté par M. RIVIERE suppléant
- 20 M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
- 21 M. DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME) représenté par M. JEOMEAU suppléant
- 22 Mme D'HOOGHE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 23 Mme FLEURET Sylvie (Cluis)
- 24 M. FORGET Joseph (VIJON)
- 25 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE)
- 26 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 27 Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 28 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 29 Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
- 30 M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)
- 31 M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET) ayant donné pouvoir à Mme ROUTET
- 32 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président
- 33 Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)

- 34 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 35 M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
- 36 M. LACOT Antoine (LA BUXERETTE)
- 37 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 38 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT)
- 39 Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE)
- 40 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 41 M. MARATHON Jean- Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 42 M. MATHEY Jean-Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 43 M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
- 44 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 45 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 46 M. NICOLET Jean-Pierre (SAINT-AOUT)
- 47 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
- 48 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 49 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 50 Mme PILLOT-DUPUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
- 51 M. RABILLE Franck (LA BUXERETTE)
- 52 Mme ROUTET Carine (MAILLET)
- 53 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 54 Mme SAUVARD Christine (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 55 M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
- 56 M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
- 57 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 58 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
- 59 M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)

### **Conseillers Départementaux**

- 60 M. DAUGERON François (Président Pays de La Châtre en Berry, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre, Maire de Ste Sévère sur Indre) ayant donné pouvoir à M. JUDALET
- 61 Mme FONTAINE Virginie (Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, Maire d'Aigurande)
- 62 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

### **Délégués des Communautés de Communes**

- 63 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne)
- 64 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président
- 65 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie)
- 66 M. GUENIN Didier (CDC du Val de Bouzanne, Maire de Buxières d'Aillac)
- 67 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)

M. COMPAIN Aymeric (Conseiller Régional référent)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de mission, Région Centre-Val de Loire)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

## Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable, assistante CRST, gestionnaire LEADER), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT-mobilité/PLUi/COT EnR)

## Étaient excusés ou absents : 45 délégués

- 1 M. AMPEAU Jean-Gabriel (CLUIS)
- 2 M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
- 3 M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC)
- 4 Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
- 5 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 6 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 7 Mme CHOLLET Marie Claire (LYS ST GEORGES)
- 8 M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET)
- 9 M. CUTARD Pascal (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 10 M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
- 11 M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
- 12 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 13 M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
- 14 M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 15 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 16 M. FLEURY Didier (Maire de CLUIS)
- 17 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 18 Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 19 M. GIRARD Romain (MONTGIVRAY)
- 20 M. LACOU Serge (SARZAY)
- 21 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 22 M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
- 23 Mme MALASSENET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
- 24 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
- 25 Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
- 26 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
- 27 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 28 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 29 Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
- 30 Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET)
- 31 M. PETERS William (MONTLEVICQ)
- 32 Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
- 33 Mme PION Valérie (ORSENNES)
- 34 M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER)
- 35 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 36 M. ROBIN Sébastien (NERET)
- 37 M. ROBERT Christian (Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président
- 38 Mme ROUILLARD Maryse (LA MOTTE FEUILLY)
- 39 M. ROY Jean-François (FEUSINES)
- 40 M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
- 41 M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)

- 42 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 43 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET)
- 44 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)
- 45 M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire)  
Mme JOUHANNEAU Corine (Directrice de l'Espace Région dans l'Indre)  
M. DUSAUSSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

---

M. Patrick JUDALET, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Il remercie M. Samuel DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame qui met à disposition cette très belle salle pour organiser le Comité syndical.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), et notamment François DAUGERON, Président du Pays, Christian ROBERT, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays, et Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Il tient à saluer la présence de M. Aymeric COMPAIN, Conseiller Régional référent du Pays de La Châtre en Berry, de Mme Virginie FONTAINE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre et de Mme Michèle SELLERON, Conseillère Départementale.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 24 novembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président demande aux membres du Comité syndical de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence en hommage à M. Maurice PERRIN, délégué du Pays (1<sup>er</sup> Adjoint de ST DENIS DE JOUHET) décédé en janvier dernier.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1) Transport solidaire : signature reportée
  - 2) Présentation des projets « Bocage » et « Boischaut Sud en TransitionS » portés par Indre Nature et l'ADAR
  - 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2022
  - 4) Appel à Manifestation d'Intérêt pour la future candidature LEADER 2023 – 2027
  - 5) Protection sociale complémentaire
  - 6) Avancement des programmes : CRTE, CRST, SCoT, mobilité, COT ENR, PNR Sud Berry, MAEC 2022-2023
  - 7) Questions diverses : journée de solidarité
-

## 1) Transport solidaire : signature reportée

---

Le Président indique que le projet « Transport solidaire » nécessite encore quelques ajustements, aussi la concertation va se poursuivre avec les acteurs du territoire.

En conséquence, le Président propose de reporter au prochain comité syndical la signature de la convention avec la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre.

## 2) Présentation des projets « Bocage » et « Boischaud Sud en TransitionS » portés par Indre Nature et l'ADAR

---

Le Président donne la parole à M. Jacques LUCBERT, Président de l'association Indre Nature pour présenter le projet « Bocage et Transition écologique en Boischaud Sud ».

M. LUCBERT tient à remercier le Président et les Vice-Présidents du Pays d'avoir accepté que les associations Indre Nature et l'ADAR-CIVAM puisse présenter en Comité syndical ces 2 projets aux élus du Pays.

Le projet « Bocage et Transition écologique en Boischaud Sud » a été validé dans la COP régionale pour la transition écologique. Ce projet qui a démarré au 1<sup>er</sup> semestre 2020, a pris du retard en raison des confinements successifs liés à la crise sanitaire.

Le bocage du Boischaud Sud de l'Indre et du Cher est un élément majeur dans la transition énergétique et écologique, qui s'inscrit dans les perspectives de développement économique et humain de notre territoire :

- C'est un bocage remarquable qui est le plus important de la Région Centre-Val de Loire, et l'un des plus denses au niveau national ;
- C'est à la fois un corridor et un réservoir de biodiversité ;
- Il porte une identité forte du paysage, qui est au cœur du projet de PNR Sud Berry en cours de réflexion ;
- Il a un rôle important en matière de régulation climatique : le bocage est un puits de carbone ;
- C'est une réserve en matière de fourniture d'énergie renouvelable : bois énergie.

Portée par 4 associations (ADAR CIVAM, Indre Nature, Nature 18 et Virage Energie Berry) dans le cadre de la COP Régionale, cette initiative vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du Boischaud Sud (élus, citoyens et agriculteurs) à l'échelle du territoire de préfiguration du PNR Sud Berry.

Ce projet bénéficie de financements obtenus dans le cadre de plusieurs appels à projets auprès de la Fondation de France, de la Région Centre-Val de Loire (convention Mobilisation et Manifestation pour l'Environnement), et du plan France Relance.

M. CULAN, Chargé de mission à l'ADAR-CIVAM, présente le programme d'actions qui se décline comme suit :

- **Capitaliser l'expérience des MAEC et expérimenter les PSE (11 agriculteurs enquêtés) :**
  - Evaluation des MAEC LINEA : très bons retours des agriculteurs, qui sont motivés à préserver les haies en s'engageant de façon volontaire dans ces MAEC LINEA avec des contraintes jugées modérées
  - Label Haies : ce label serait bien accueilli par les agriculteurs sous réserve d'avoir une filière bois local et un système de PSE (paiement pour services environnementaux) pour le valoriser
  - Note bocage : de nombreux agriculteurs se sont portés volontaires pour co-construire une grille d'évaluation de la qualité environnementale du bocage à l'échelle de l'exploitation

- **Connaître :**

- Observatoire Participatif du bocage :
  - Inventaires bocagers à l'échelle des communes :
    - Indre : Cuzion, Chassignolles, Tranzault (en contact avec La Châtre)
    - Cher : Saint Vitte, Touchay, Coust, Saint Hilaire en Lignières, Le Châtelet
- Exposition itinérante sur le bocage :
  - 6 panneaux d'exposition en cours de création : contenu pédagogique sur l'évolution du bocage, l'influence sur l'eau et le climat, la biodiversité végétale et animale, l'entretien et la valorisation en bois-énergie
  - Fascicule d'accompagnement de l'exposition en cours de conception

- **Sensibiliser et animer :**

- Atelier « Bocage » animé par l'ADAR lors des Rencontres Rurales Citoyennes avec le GIEE ADBS (groupe d'intérêt économique et environnemental agriculture durable en Boischaud Sud) : débat entre les agriculteurs et les habitants (40 participants)
- Brind'elles (groupe de femmes en milieu rural qui veulent communiquer, partager, faire du lien) : visite de ferme avec un focus bocage intégré dans l'événement (4/07/2021)
- Indre : Animations bocage auprès du grand public en 2022 portées par l'association Indre Nature sur les communes de Tranzault, Montgivray, Neuvy Saint Sépulchre, Le Magny, Sarzay, Mers sur Indre, Crevant au parc des Parelles
- Cher : Animations bocage auprès du grand public en 2022 portées par l'association Nature 18 sur les communes de Saint-Vitte, Le Châtelet, Coust, Touchay, Saint Hilaire en Lignières
- Actions destinées aux élus et agents communaux :
  - 1 réunion de concertation avec les élus et les agents techniques à Montchevrier pour une meilleure gestion des haies
  - 1 présentation aux élus de la CDC Argenton-Eguzon avec des perspectives de concertations locales
- Actions destinées aux partenaires techniques mobilisés à travers les actions (par exemple : la SCIC Berry Energies Bocage)

- **Entretien et restaurer : exemples d'actions mises en place**

- Restauration des Prairies Naturelles :
  - Identification de prairies naturelles (prairies sources et receveuses)
  - Travaux de récolte de graines et sursemis pour enrichir les prairies
  - Projet de construction d'une brosseuse à graines en vue d'améliorer les prairies
  - Amélioration des pratiques agricoles
- Restauration de l'Habitat de la Pie grièche à tête rousse (espèce emblématique du bocage) :
  - Plantation d'une cinquantaine d'arbre isolés chez des agriculteurs volontaires

- **Valoriser économiquement :**

- Réalisation d'une enquête socio-économique en 2021 en partenariat avec la SCIC Berry Energies Bocage :
  - Etat des lieux des pratiques d'entretien de la haie : 6 communes, département de l'Indre, 10 agriculteurs, 3 entreprises et 1 Cuma
  - Etude économique sur le matériel utilisé, son usage, les fréquences, les coûts engendrés
  - Identification de leviers pour une gestion durable des haies en faisant des actions de communication, de la pédagogie auprès des scolaires (lycée agricole, collèges, écoles primaires), de mutualisation et valorisation d'actions avec les partenaires

- **Communiquer sur des actions visant à une gestion durable des haies :**

- Atelier bocage à l'AG de l'ADAR CIVAM du 25 septembre 2021 :
  - Retour d'expérience sur la commune de Cuzion qui est engagée dans la gestion concertée de ses haies
  - Atelier participatif avec des élus, agriculteurs et techniciens.
- Carrefour de la biodiversité qui s'est tenu au Magny le 22 novembre 2021 :
  - 70 participants, conférence et ateliers
  - Ateliers de co-construction d'actions autour de 3 axes :
    - Connaître et faire connaître
    - Gérer ensemble
    - Entretien et valoriser

M. LUCBERT indique que le programme sur le bocage va se poursuivre avec des actions d'animation, de sensibilisation, de restauration et de valorisation :

- Plantations de haies
- Réalisation de pré-études chaudières bois
- Développement des inventaires bocagers, qui est un outil de connaissance, de sensibilisation et de dialogue entre les élus, les habitants et les agriculteurs : souhait de réaliser un inventaire participatif à l'échelle de l'ensemble du Pays, sur le modèle du PNR Brenne
- Réunions de concertations et de formations avec des communes, des agriculteurs et les départements de l'Indre et du Cher : La Celle Condé, Fougerolles, Sarzay, Tranzault

En conclusion, M. LUCBERT souhaiterait la désignation d'un groupe d'élus référents du Pays, en vue de les associer au pilotage et à l'orientation de ce projet bocage pour réfléchir et concevoir les actions futures.

Le Président remercie M. LUCBERT pour cette présentation. Il est vrai que le bocage est un élément majeur pour notre territoire. Il convient notamment de porter une grande attention à l'état sanitaire de nos vieux arbres, en vue de leur remplacement. Des élus du Pays seront désignés prochainement pour suivre au mieux ce projet.

Le Président donne la parole à Mme Stéphanie CHAPUT, Présidente de l'ADAR-CIVAM pour présenter le projet « Boischaud Sud en TransitionS ».

Mme CHAPUT remercie le Président du Pays pour son accueil. Il s'agit d'un projet porté par l'ADAR CIVAM, la Maison des Jeunes, de la Culture et des Savoirs de La Châtre, et l'association S-Composition (approche artistique pour traiter les thèmes de la transition).

L'enjeu de cette action est de « se mettre en mouvement collectivement pour répondre aux enjeux du territoire dans une logique de transitions ».

Ce projet a été soutenu par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif « A VOS ID ». La phase d'expérimentation s'est déroulée sur 2 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Notre ambition, c'est la mobilisation et la co-construction d'un état des lieux participatif et d'une vision prospective dans le cadre d'un plan d'actions à horizon 2030, en s'appuyant sur des compétences extérieures (Les Localos = collectif expérimenté sur les projets en campagne et le développement local, La Traverse = ingénierie de projet et réalisation de podcast).

### 3 projets pilotes sont ressortis :

1. Alimentation locale, facteur de santé
2. Renouer le dialogue entre les agriculteurs et la société par la création partagée
3. Atelier Récup&Créer autour de l'économie circulaire

### Les réalisations :

- Mobilisation et mise en réseau :
  - o Mise en valeur des projets par la cartographie des initiatives et la rédaction de fiches « horizons souhaités 2030 »
  - o 13 enquêteurs sont allés à la rencontre des habitants : 80 personnes enquêtées
  - o Mobilisation très forte des habitants et notamment des nouveaux arrivants
- Résilience alimentaire :
  - o Réalisation d'un diagnostic agricole en vue de l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)
  - o Création d'un comité de pilotage sur l'alimentation avec des élus du Pays
  - o Lancement du projet d'essaimage de Cagette & Fourchette cofinancé par le Pays
- Renouer le dialogue entre les agriculteurs et la société par la création partagée :
  - o Une rencontre citoyenne et rurale le 4 septembre 2021 à Chassignolles avec des ateliers thématiques : élevage et bocage, élevage et alimentation humaine, place des produits phytosanitaires dans l'agriculture
- Transition économique - économie circulaire :
  - o Réalisation d'une étude de faisabilité pour créer un atelier de réparation d'objets avec la MJCS
  - o Cette étude a abouti à la création de l'association Récup&Créer le 28 janvier 2022
  - o Délocalisation des ateliers de réparation sur les tiers lieux (Briantes, Crozon sur Vauvre)
- Concertation :
  - o Formation le 23 novembre 2021 (8 participants) sur la conduite du changement systémique (= c'est une approche globale qui prend en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux)
  - o Cette formation a débouché sur la création d'un groupe transition qui va travailler notamment sur les thématiques alimentation et mobilité :

- Construction collective des stratégies et des actions
- Mobilisation de compétences et vision transversale
- Veille sur les financements
- La prochaine réunion se tiendra le 10 mars à Neuvy St Sépulchre : les élus qui seraient intéressés sont d'ailleurs invités à prendre contact avec Olivier Benelle à l'ADAR-CIVAM

En conclusion, cette opération a donné une identité au territoire. Elle a permis de mieux connaître les partenaires locaux et d'avoir une reconnaissance du territoire à l'échelle nationale :

- SESAME (Science et Société, Alimentation, Monde Agricole et Environnement) : interviews de Daniel Calame sur le bois énergie et les chaudières à bois déchiquetés, de Chantal Latour sur les ateliers de création partagée, et de Stéphanie Chaput sur l'opération Boischaud Sud en Transitions
- France agricole : interview de Lucas Henner sur le changement des pratiques agricoles

Le Président remercie Mme CHAPUT pour cette présentation. C'est un projet ambitieux qui doit s'inscrire sur la durée. Il a bien noté que ce projet concerne notamment le développement des circuits courts et l'approvisionnement des cantines scolaires. Ce projet collectif répond bien à l'adage « l'union fait la force ».

### 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Président rappelle que les collectivités doivent débattre de leurs orientations budgétaires avant le vote de leur budget.

Il précise que la population totale du Pays est en baisse (- 0,46%) avec 28 477 habitants en 2022 contre 28 610 en 2021. Cela impactera de fait les recettes de notre budget syndical puisque les cotisations sont calculées sur la base de la population totale des communes.

Cette année, il convient d'intégrer 2 nouvelles missions sur le Pays de La Châtre en Berry :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) / alimentation ;
- Et le projet de création du PNR SUD BERRY.

Pour assurer les différentes missions prévues cette année, le Bureau du Pays propose d'augmenter la cotisation des Communes de 0,50 €/hab en 2022.

Programmes menés par le Pays en 2021	Cotisation Cnes 2021 (€/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2022	Cotisation Cnes 2022 (€/hab/an)
<b>Animation du Contrat régional et gestion du Pays</b>	1,60 €	<b>Animation du Contrat régional et gestion du Pays</b>	1,60 €
<b>Animation OPAH</b>	1,00 €	<b>Animation OPAH</b>	1,00 €
<b>Fonds "Habitat indigne" + abondement dossiers "Habitat indigne" vacants</b> 2 études faisabilité SOLiHA et 10 dossiers LHI vacants abondés par an (3 300 € par an)	0,11 €	<b>Fonds "Habitat indigne" + abondement dossiers "Habitat indigne" vacants</b> 2 études faisabilité SOLiHA et 10 dossiers LHI vacants abondés par an (3 300 € par an)	0,11 €
<b>Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)</b>	0,36 €	<b>Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)</b>	0,36 €
<b>LEADER (Animation, gestion, évaluation)</b> 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €	<b>LEADER (Animation, gestion, évaluation)</b> 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €
		<b>CRTE / alimentation</b> 30 000 € (financement à 75%) Reste à charge de 25% (10 000 € par an)	0,35 €
		<b>PNR (poste mutualisé avec Pays Berry St Amandois)</b> 33 600 € (financement à 80%) Reste à charge de 10% (4 200 € par an)	0,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>3,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3,80 €</b>

Le Bureau du Pays propose :

- De maintenir le montant de la cotisation des 3 CDC à 1 € en 2022 pour assurer la mise en œuvre du SCoT et l'animation du projet mobilité ;
- Et de réduire le montant de la cotisation des 2 CDC à 0,45 € en 2022 pour assurer l'accompagnement des CDC de La Châtre-Ste sévère et du Val de Bouzanne dans l'élaboration de leur PLUi au 1er semestre 2022.

SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2021 (€/hab/an)	SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2022 (€/hab/an)
Approbation puis mise en œuvre du SCoT/ animation du projet mobilité	1,00 €	Mise en œuvre du SCoT/ animation du projet mobilité	1,00 €
Elaboration du PLUi (CDC La Châtre Ste Sévère)	0,90 €	Finalisation du PLUi <u>sur 6 mois</u> (CDC La Châtre Ste Sévère)	0,45 €
		Elaboration du PLUi <u>sur 6 mois</u> (CDC Val de Bouzanne)	0,45 €
Cotisation CDC LA CHATRE	1,90 €	Cotisation CDC LA CHATRE	1,45 €
Cotisation CDC BOUZANNE	1,00 €	Cotisation CDC BOUZANNE	1,45 €
Cotisation CDC MARCHE	1,00 €	Cotisation CDC MARCHE	1,00 €

Après en avoir débattu, le Président propose aux délégués du Pays de valider les orientations budgétaires du Pays pour préparer le budget de l'année 2022. Elles sont validées à l'unanimité.

#### 4) Appel à Manifestation d'Intérêt pour la future candidature LEADER 2023 – 2027

Le Président rappelle que l'actuel Programme LEADER 2014-2022 est porté par 23 GAL (18 GAL avec un seul territoire et 5 GAL composés de 2 territoires, soit un total de 28 territoires) avec une enveloppe globale de 23 M€.

La Région Centre-Val de Loire sera l'autorité de gestion régionale du prochain programme LEADER 2023-2027 doté d'une enveloppe de 22 M€ (4,4 M€/an).

Sur les 35 territoires ruraux éligibles, la région souhaite sélectionner environ 20 GAL avec une enveloppe moyenne de 1 M€/GAL. Aussi elle incite les territoires à se regrouper pour réduire le nombre de GAL.

A l'issue de cette sélection, certains territoires ne seront pas retenus au prochain LEADER 2023-2027.

Le calendrier prévisionnel du prochain LEADER 2023-2027 est le suivant :

- 1- Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER (AMI) : Réponse des territoires avant le 28 février 2022
- 2- Appel à Candidatures LEADER transmis mi-avril aux territoires déclarés à l'AMI : Candidature à déposer mi-septembre 2022
- 3- Sélection des GAL par la Région : novembre 2022
- 4- Conventonnement des GAL sélectionnés avec la Région : décembre 2022
- 5- Démarrage de la programmation LEADER après la signature de la convention : début 2023

Le calendrier prévisionnel en 2022 pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027 est très resserré :

- Mars : finalisation du cahier des charges de la mission d'appui à l'élaboration de la candidature
- Mars - avril : consultation et sélection du Bureau d'étude
- Avril : demande de subvention à la région (soutien préparatoire)
- Mai à début septembre : élaboration de la candidature LEADER 2023-2027
- Mi-septembre : dépôt de la candidature LEADER 2023-2027

Le soutien financier mobilisable pour élaborer la candidature LEADER 2023-2027 est de 16 000 €, soit 80% d'une dépense plafonnée à 20 000 € TTC / candidature. Ce plafond de dépense étant jugé trop faible, le Bureau du Pays propose de demander à la région de plafonner les dépenses à 30 000 € TTC, soit une subvention FEADER de 24 000 € et un autofinancement du Pays de 6 000 €.

Pour porter cette nouvelle candidature LEADER 2023-2027, le périmètre proposé sera celui du Pays de La Châtre en Berry correspondant à celui de l'actuel GAL.

Toutefois dans le cadre du volet « coopération » du prochain LEADER, le Pays précise qu'il va conforter ses actions avec les territoires limitrophes :

- **Pays Berry Saint Amandois** : actions de préfiguration du futur PNR Sud Berry en cours de définition : bocage, zones humides, itinérance douce...
- **Pays Val de Creuse Val d'Anglin** : actions liées aux mesures agro-environnementales, à l'accueil de porteurs de projet, à la transition écologique...
- **Pays Castelroussin-Val de l'Indre et Pays Valençay en Berry** : actions liées à la promotion et à la mise en tourisme de l'itinéraire « Indre à vélo »...

La Région a défini un cadre stratégique qui s'articule autour des 3 objectifs suivants :

1. [Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs](#)
2. [Relocaliser et reterritorialiser l'économie](#)
3. [Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique](#)

Le Pays envisage de travailler sur les *thématiques suivantes* pour élaborer le programme d'actions LEADER :

1. [Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs](#)
  - *Emergence d'une offre de services itinérants ;*
  - *Structuration de l'offre en tiers lieux et mise en réseau ;*
  - *Développement des usages numériques et de la formation des publics confrontés à la fracture numérique ;*
  - *Création de lieux d'animation favorisant les liens et les échanges intergénérationnels ;*
  - *Développement des services à la jeunesse et intégration des jeunes dans des projets collectifs ;*
2. [Relocaliser et reterritorialiser l'économie](#)
  - *Emergence et structuration de filières économiques locales ;*
  - *Création d'activités économiques avec des formes d'organisation innovantes (SCIC, Coopératives d'Activité et d'Emploi ...) ;*
  - *Développement des projets liés à l'économie sociale et solidaire ;*
  - *Accompagnement des projets liés à l'économie circulaire pour réduire les déchets ;*
  - *Elaboration d'un projet alimentaire territorial : restauration scolaire et collective, circuits courts, produits agricoles de qualité et de proximité, précarité alimentaire ... ;*
  - *Création de tiers lieux productifs « manufactures de proximité » ;*
  - *Soutien des projets locaux de tourisme de nature et de culture ;*
  - *Maintien d'un tissu existant de Très Petites Entreprises, de commerces et d'artisanat : transmission-reprise d'activité, formation, qualification, apprentissage...*
  - *Création de logements et de services dédiés à l'accueil des jeunes travailleurs, apprentis, stagiaires...*

### 3. Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

- *Accompagnement des initiatives locales liées à la transition énergétique et écologique du territoire*
- *Développement des mobilités douces et des modes de transports alternatifs ;*
- *Animation des mesures agro-environnementales ;*
- *Appui à l'émergence de projets exemplaires et innovants de sobriété énergétique et d'efficacité énergétique ;*
- *Développement des énergies renouvelables : biomasse, solaire, éolien, géothermie, méthanisation ;*
- *Mise en place d'actions de préservation, restauration et reconquête de la biodiversité dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Pays (bocage, prairies, cours d'eau, zones humides, espaces boisés) : plans de gestion durable des haies, inventaires de biodiversité... ;*

Une démarche participative sera mise en place en vue d'associer pleinement les citoyens à chaque étape du programme LEADER du Pays de La Châtre en Berry, de l'élaboration de la candidature jusqu'à la mise en œuvre du futur programme.

Les principaux objectifs de la participation citoyenne seront les suivants :

- **Mobilisation** : Informer les habitants en vue de les sensibiliser et de les impliquer dans le programme européen LEADER (ateliers participatifs en présentiel, débats interactifs et virtuels sur les réseaux sociaux ;
- **Concertation et co-construction** : Associer les acteurs locaux du Conseil de développement et les habitants intéressés à l'élaboration de la candidature LEADER ;
- **Co-décision** : Impliquer des citoyens volontaires dans la mise en œuvre et la gouvernance du programme LEADER.

Dans le cadre de la constitution du Comité de programmation, il conviendra également de tendre vers une mixité des publics et une parité des membres.

L'élaboration du programme d'actions LEADER 2023-2027 s'appuiera sur les stratégies locales du territoire et les programmes de développement suivants :

- COT EnR du Sud Berry (2018-2021 / 2022-2024) : Contrat d'objectif territorial pour le déploiement des énergies renouvelables
- CRTE du Pays de La Châtre en Berry (2021-2026) : Contrat de relance et de transition écologique
- Projet de création d'un Parc naturel régional à l'échelle du sud Berry avec le Pays Berry Saint-Amandois
- Contrat régional de solidarité territoriale (CRST 2018-2024)
- Projet mobilité 2021-2023 : Imaginons ensemble les mobilités de demain sur notre territoire rural
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH RR)
- Projet agro-environnemental et climatique du Boischaut Sud (PAEC)
- Trame Verte et Bleue du Pays (TVB)

Le Président note que la participation citoyenne est un élément nouveau dans le prochain LEADER, bien que difficile à mettre en œuvre, elle sera nécessaire pour que chacun puisse participer à l'évolution de ce territoire.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature à l'appel à projets « LEADER 2023 - 2027 ».

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la réponse du Pays de La Châtre en Berry à l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de la Région Centre-Val de Loire en vue de candidater à l'appel à projets LEADER 2023 - 2027
- **VALIDE** les points suivants :
  - o Le périmètre retenu pour élaborer la candidature LEADER est celui du Pays de La Châtre en Berry correspondant au bassin de vie de La Châtre (pôle de centralité du territoire) et regroupant 3 communautés de communes et 51 communes
  - o La candidature LEADER du territoire sera élaborée sur la base des éléments présentés en séance : la liste non exhaustive des thématiques envisagées, la participation citoyenne et les stratégies locales.
  - o Le Pays souhaite mobiliser le soutien préparatoire pour confier à un consultant une mission d'accompagnement du territoire dans l'élaboration de sa candidature LEADER. Compte tenu du coût de cette prestation, le Pays sollicite une augmentation du plafond de dépense à 30 000 € TTC, soit une subvention FEADER sollicitée de 24 000€.
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - o À confirmer auprès de la Région Centre-Val de Loire la manifestation d'intérêt du Pays de La Châtre en Berry pour le programme européen LEADER 2023 / 2027,
  - o À solliciter à ce titre auprès de l'Europe une subvention FEADER pour préparer la candidature LEADER,
  - o Et à signer à cette fin tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du LEADER 2023 / 2027.

## 5) Protection sociale complémentaire

---

Le Président précise que l'article 4 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'organisation d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans les assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Le Président indique que la protection sociale complémentaire est une avancée sociale pour les agents de nos collectivités qui porte sur 2 éléments :

- **LA PRÉVOYANCE (maintien de salaire)**
  - o au plus tard le 01/01/2025
  - o Participation obligatoire à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence
- **ET LA SANTÉ (mutuelles)**
  - o au plus tard le 01/01/2026
  - o Participation obligatoire à hauteur de 50% minimum d'un montant de référence

Le montant de référence fixé par décret devrait se situer autour de 30€ minimum.

Pour éviter des pertes de revenus, les agents ont intérêt à s'assurer pour bénéficier d'une protection sociale complémentaire, qui vient compléter celle prévue par le statut de la fonction publique et la sécurité sociale.

Il s'agit d'un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « prévoyance » et/ou « santé ».

La prévoyance concerne la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux risques suivants : incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès des agents publics.

La mutuelle santé concerne le remboursement des frais liés à une maladie ou un accident du travail en complément de l'assurance maladie.

Type de congé	Fonctionnaires affiliés à la CNRACL	
	Durée maximale	Rémunération versée par l'employeur
Maladie ordinaire	1 an	3 mois : 100% 9 mois : 50%
Longue maladie	3 ans	1 an : 100% 2 ans : 50%

Pour la collectivité, la protection sociale complémentaire améliore l'attractivité de la collectivité, favorise la performance des agents, et constitue un sujet de dialogue social sur les conditions de travail et les risques professionnels.

Pour les agents, la protection sociale complémentaire participe à leur reconnaissance par l'employeur, constitue une aide dans leur vie privée, et renforce le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Le Président rappelle que cela permettra de se rapprocher du secteur privé dans lequel ces protections existent déjà depuis plusieurs années.

La participation de la collectivité pourra se faire :

- Soit dans le cadre d'une labellisation : l'agent souscrit chez un assureur de son choix un contrat « labellisé »
- Soit dans le cadre d'une convention de participation (contrat groupe) : l'employeur négocie un contrat qui s'appliquera à l'ensemble du personnel

Pour les collectivités qui le souhaitent, des contrats groupe seront proposés par l'union des Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire à partir du 1er janvier 2023.

Il conviendra de préciser dans les prochains mois les modalités de participation du Pays à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une délibération du Comité syndical.

## 6) Avancement des programmes : CRTE, CRST, SCoT, mobilité, COT ENR, PNR Sud Berry, MAEC 2022-2023

### Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : la mise en œuvre

Le Président rappelle que le CRTE du Pays de La Châtre en Berry a été signé le 10 janvier 2022 avec le Préfet de l'Indre et les Présidents de la Région, du Département, des 3 Communautés de Communes et du Pays.

Les collectivités ont déposé leur demande de subventions DETR / DSIL avant le 31 janvier 2022 sur le site [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr).

Les projets retenus cette année seront inscrits dans l'annexe financière 2022 du CRTE et feront l'objet d'une fiche action mentionnant toutes les subventions accordées.

Une concertation sera engagée avec les collectivités du Pays pour identifier et valider les projets de transition écologique qui seront inscrits au CRTE et déposés en janvier 2023.

Le Pays bénéficie d'une subvention de l'Etat de 60 000 € (FNADT sur 2 ans : 2022 et 2023) pour financer le poste de Chef de projet CRTE / alimentation avec un autofinancement du Pays de 10 000 € /an (0,35 €/hab).

Pour le recrutement du Chef de projet CRTE / alimentation, une offre d'emploi a été diffusée le 21 décembre 2021, avec une clôture des candidatures au 21 janvier 2022. Sur les 12 candidatures reçues, 6 entretiens ont été organisés.

Le candidat retenu est Miloud HAMMOUTENE (25 ans), originaire de Châteauroux, diplômé de l'université d'Orléans (MASTER en droit public et politique, Licence d'histoire), doté d'une expérience en service civique à la Chambre d'Agriculture de l'Indre sur le plan de relance (communication auprès des agriculteurs et bilan des actions) et sur l'appui aux circuits courts (drive fermier, organisation d'évènements, participation aux réunions PAT de l'Indre, promotion des circuits courts). Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars prochain.

### CRST 2018-2024 : l'état d'avancement en février 2022

Le Président rappelle que le Pays bénéficie d'une dotation régionale totale de **7 142 000 €**, qui se répartit sur 2 enveloppes distinctes :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional en février 2022.

#### Dossiers déposés à la Région :

- 77 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 4 787 560 €**

#### Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 2 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 23 200 € (0,34 %)**

#### Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 75 dossiers CRST : **subvention accordée de 4 764 360 € (70,15 %)**
- 8 dossiers A VOS ID : **subvention accordée de 72 034 € (20,58 %)**

#### Crédits restant à engager

- CRST : **2 027 640 € (29,85 %)**
- A VOS ID : **277 966 € (79,42 %)**

#### Dossiers soldés par la région :

- 61 dossiers CRST : **subvention payée de 3 899 290 € (Taux paiement/engagement : 81,84 %)**

Pour les projets identifiés au bilan à mi-parcours du Contrat Régional, les dossiers de subvention sont à déposer sur le site NOS AIDES EN LIGNE avant le 29 février 2024 et à compléter au plus tard le 18 mai 2024, date de clôture du CRST. Yann LE ROUX (Pays) et Hélène NIEUL (Région) sont à votre disposition pour vous aider au montage de ces dossiers.

En cas d'abandon de certains projets, le Président demande aux collectivités d'en informer les services du Pays, de façon à pouvoir financer des dossiers qui sont actuellement en liste d'attente. Cela éviterait de perdre des crédits régionaux en fin de Contrat.

La préparation du Contrat Régional 2024-2030 se fera à partir de 2023, de façon à limiter le délai d'attente entre les 2 contrats Régionaux.

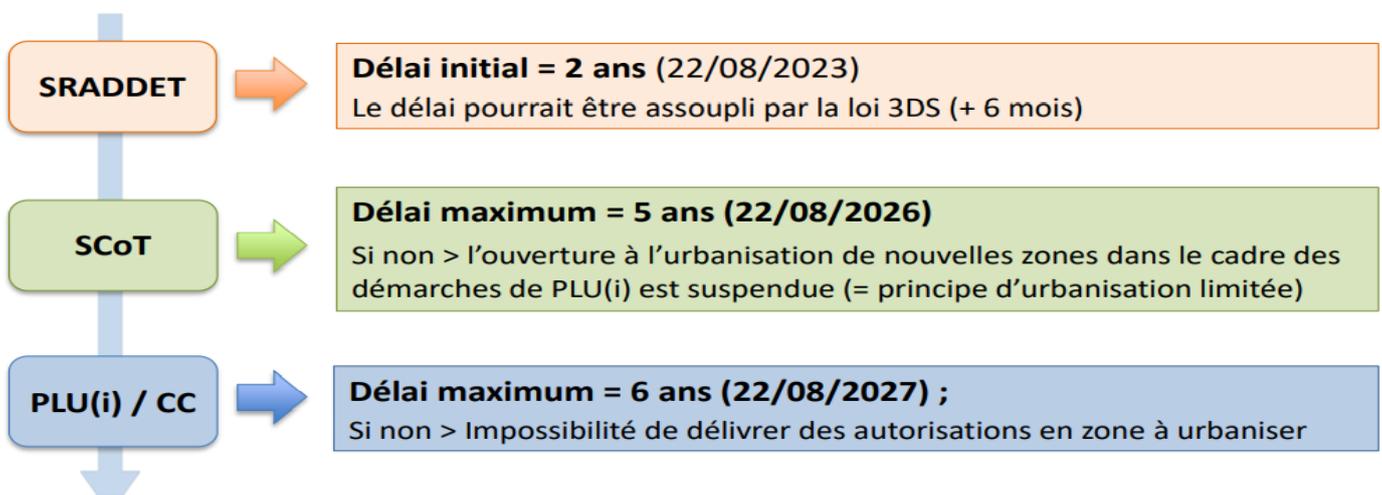
## SCOT

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 va impacter les documents d'urbanisme de nos territoires en matière de consommation foncière :

- Objectif : atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Pour atteindre cet objectif ambitieux, la loi fixe un objectif national en 2030 de division par 2 du rythme d'artificialisation
- La loi précise également que ces objectifs seront appliqués de manière différenciée et territorialisée dans le cadre d'un débat à l'échelle régionale pour décliner les objectifs de la loi dans le SRADDET

Cette loi sera déclinée en cascade dans les documents d'urbanisme de nos territoires, en commençant par le SRADDET, puis les SCoT, et enfin les PLUi comme suit :

### Les délais de déclinaison dans les documents d'urbanisme



La loi prévoit d'associer les territoires SCoT à la définition des objectifs régionaux du SRADDET pour lutter contre l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestier.

Les échanges entre les élus sont organisés dans le cadre de la Conférence Régionale des SCoT en vue d'aboutir à une proposition au Conseil Régional avant le 22 octobre 2022.

L'objet de ces réunions politiques est de préciser les modalités de réduction de la consommation d'espace :

- Soit on appliquerait une réduction de 50% à l'ensemble des territoires de la Région, ce qui n'aurait pas de conséquence pour le Pays puisque le SCoT est déjà compatible avec cet objectif ;
- Soit on territorialiserait ces objectifs de réduction : certains territoires devraient par exemple réduire de 70%, tandis que d'autres réduiraient de 30%, voire de 20%... et ce en vue d'atteindre en moyenne une réduction de 50% à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire.

M. YVERNAULT, élu référent SCoT, suit attentivement ces échanges politiques pour le Pays de La Châtre en Berry et participe à ce titre aux différentes réunions.

Le Président confirme que l'approche des besoins doit être différenciée en fonction des territoires. En effet on ne peut pas comparer l'agglomération d'Orléans avec nos territoires ruraux. C'est maintenant qu'il faut se positionner, car une révision de PLUi c'est un délai minimum de 3 à 4 ans.

En complément d'information, M. COURTAUD précise que la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification de l'action publique, a été promulguée hier au Journal officiel en date du 22 février 2022. De nombreux décrets sont d'ailleurs attendus dans les prochains mois pour l'application de cette nouvelle loi.

## Mobilité : le service de location de vélos à assistance électrique

Suivi attentivement par M. MITATY, élu référent mobilité, le Président rappelle que le projet mobilité du territoire a fait l'objet d'un travail important et de nombreuses réunions ces derniers mois.

Dans le cadre de ce projet mobilité, le Pays s'est concentré sur 2 actions :

- La création d'un transport solidaire présentée la semaine dernière en conférence des maires
- Et la création d'un service de location de vélos à assistance électrique

Pour mener ces actions, le Pays s'est inspiré du projet mobilité porté par la CDC de Thouars dans le département des Deux-Sèvres qui fonctionne très bien.

### Service de location de vélos à assistance électrique

- Le Pays coordonne la mise en place du service de location sur le territoire
- Les collectivités achètent les vélos et les différents équipements puis délèguent le fonctionnement à plusieurs points-relais répartis sur le territoire
- Les points-relais assurent la location des vélos selon la grille de tarif définie par les collectivités
- Une convention est signée entre les points-relais (services de proximité, commerces) et la collectivité propriétaire des vélos et des équipements (casques, gilets jaunes, pompes à vélos, antivols)
- Le Pays met en œuvre la communication pour faire vivre le service de location (flyer, communication sur sites internet, oriflamme, affiche...).

Une convention sera signée avec la Région Centre-Val de Loire, autorité compétente en matière de mobilité, pour mettre en place ce service de location de vélos à assistance électrique.

En contrepartie des bénéfices de la location, les points-relais gestionnaire du service s'engagent à :

- Assurer le matériel contre le vol,
- Participer à la diffusion des documents de communication relatifs au service (plaquette, affiche, oriflamme),
- Proposer la location de vélos suivant la grille de tarif définie par la collectivité,
- Faire un contrat de location avec le client,
- Réaliser l'état des lieux avec le client

Il s'agit d'un service de location de courte à moyenne durée avec des tarifs attractifs (35 vélos à assistance électrique, caution de 1 000€ pour la location d'un vélo).

Durée	Vélos électriques
½ journée	10€
Journée	15€
1 semaine	30€
1 mois	80€

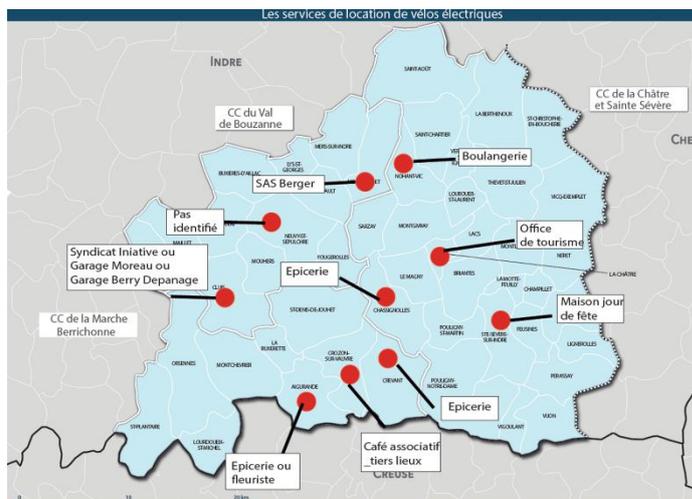
L'objectif de ce service est de développer l'utilisation des vélos à assistance électrique par les habitants pour effectuer leur déplacement quotidien, mais aussi par les touristes.

Le but serait que les habitants testent d'abord ce service de location, puis qu'ils s'achètent des vélos à assistance électrique pour effectuer leur déplacement du quotidien.

La carte des 10 points-relais envisagés est affichée ci-contre, mais elle pourra naturellement évoluer dans le temps en fonction des volontés locales.

Pour la mise en place de ce service :

- Un système d'assurance permettra de couvrir les collectivités et les points-relais ;
- Et un service de maintenance permettra l'entretien des vélos.



Détail des actions	Coût total pour l'opération	Appel à projet AVELO2 (lauréat septembre 2021)	Appel à projet TENMOD (lauréat septembre 2020)	Aide Conseil Régional (dossier déposé 26 janvier 2022)	Reste à charge (20%)
35 Vélos à assistance électrique (HT)	77 000 €	25 000 €	5 000 €	31 600 €	15 400 €
15 vélos achetés par le Pays de La Châtre en Berry	33 000 €	10 714 €	2 143 €	13 543 €	6 600 €
20 vélos achetés par les CDC	44 000 €	14 286 €	2 857 €	18 057 €	8 800 €

Pour mener ce projet, sous réserve de l'accord de la subvention de la région, il serait proposé l'achat de 15 vélos par le Pays pour lancer l'expérimentation avant l'été 2022, puis dans un second temps l'achat de 20 vélos par les 3 communautés de communes.

Il conviendrait ensuite d'étudier la clé de répartition des 8 800 € restants à la charge des CDC en fonction :

#### Soit du nombre d'habitants :

- CDC La Châtre Sainte-Sévère : 16 666 habitants (58,52%) = **5 150€**
- CDC Val de Bouzanne: 6 093 habitants (21,40%) = **1 883€**
- CDC Le Marche Berrichonne : 5 718 habitants (20,08%) = **1 767 €**

#### Soit du nombre de points-relais :

- CDC La Châtre Sainte Sévère : 4 points-relais (40%) = **3 520€**
- CDC Val de Bouzanne : 3 points-relais (30%) = **2 640€**
- CDC La Marche Berrichonne : 3 points-relais (30%) = **2 640€**

M. COURTAUD précise qu'une répartition du coût de cette opération en fonction du nombre d'habitants ne serait juridiquement pas recevable pour l'acquisition de vélos par les CDC. Il faudrait plutôt que chaque CDC achète ses propres vélos. Sinon cela risque également de poser des problèmes au niveau de la trésorerie.

Le Président approuve les propos de M. COURTAUD, en précisant d'ailleurs qu'il s'agit d'un équipement amortissable faisant partie d'un stock.

M. COURTAUD indique que ce projet mérite d'être approfondi sur les points évoqués en séance.

Le Président conclue en disant qu'il s'agit d'un beau projet. C'est l'amorce d'un projet plus ambitieux qui aurait vocation à se généraliser sur notre territoire si l'on observe une demande croissante de la part des habitants.

## COT ENR : Contrat Territorial de développement des Energies Renouvelables

Le COT ENR 1.0 se termine en février 2022, compte tenu de l'atteinte des objectifs fixés par l'ADEME :

- 10 installations
- 7 611 MWh

Le prochain COT ENR 2.0 est en cours de préparation :

- Durée : Mars 2022 - Mars 2025
- Objectifs : 10 installations, 3 900 MWh
- Dotation animation : 12 722€ par an, soit 38 166€ pour 3 ans

L'animation du COT ENR se répartirait comme suit :

- Une enveloppe de 6 500€ par an pour le Pays de La Châtre en Berry
- Un budget de 6 222€ par an dédié aux partenaires (ADEFIBOIS Berry/ADAR-CIVAM : projets de chaufferie bois ; SDEI 36 : projets de géothermie et solaire thermique)

Cela impliquerait :

- La signature d'une convention avec le SDEI sur la base d'un coût jour de 550€ ;
- La signature d'une convention avec ADEFIBOIS Berry sur la base d'un coût jour de 550€ pour les privés (agent de la Chambre d'agriculture de l'Indre) et 400€ pour les collectivités (agent de l'ADAR-CIVAM) ;
- Et le paiement d'une cotisation de 500€ à l'association ADEFIBOIS Berry pour les communes accompagnées.

Un budget de 18 666 € sur 3 ans permettrait d'accompagner 5 à 7 projets sur le Pays de La Châtre en Berry et d'atteindre ainsi nos objectifs dans le cadre du COT ENR 2.0.

La prochaine étape consistera à valider avec le Pays Berry Saint-Amandois et les structures partenaires le volet animation du COT ENR 2.0.

## PNR Sud Berry

Le Président rappelle que la Région Centre-Val de Loire a décidé de lancer une étude de faisabilité sur le projet de création du PNR Sud Berry, qu'elle finance à 100%.

Confiée aux cabinets d'étude « Rouge Vif » et « Biotope », cette étude en 4 étapes a pour mission de :

1. Définir le périmètre d'étude (analyse multicritère : patrimoine naturel, paysager, touristique et culturel, dynamique agricole, cohérence administrative) : janvier à avril 2022
2. Définir les modalités de mise en œuvre du PNR (gouvernance, évolution des Pays) : mars à mai 2022
3. Rédiger l'avant-projet de charte du parc : avril à juillet 2022
4. Et d'actualiser l'étude d'opportunité : avril à septembre 2022

Prévue pour une durée de 8 mois, cette étude de faisabilité devrait s'achever en septembre 2022.

Dans le cadre de cette étude de faisabilité, le travail va se répartir au niveau de plusieurs instances comme suit :

- **Comité de suivi** : instance d'échanges pour préparer les Comités de pilotage
- **Comité de pilotage** : instance de décision pour suivre l'étude et valider les différentes étapes (Etat, Région, 2 Départements, 2 Pays, rapporteurs des 3 groupes de travail)
- **Groupes de travail** : instance de concertation réunissant tous les acteurs locaux concernés pour travailler collectivement sur l'avant-projet de charte du parc :
  - Groupe 1 : Ressources naturelles et milieux (acteurs environnement et agriculture)
  - Groupe 2 : Ressources socio-économiques (acteurs socio-économique et tourisme)
  - Groupe 3 : Aménagement du territoire (Etat, Région, Départements, Pays, CDC)

## Campagne MAEC 2023 : l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027 (Politique Agricole Commune), l'autorité de gestion des MAEC (mesures agroenvironnementales et Climatiques) est la DRAAF Centre-Val de Loire.

La DRAAF lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en février 2022 pour la campagne MAEC 2023.

Pour cette nouvelle génération, il conviendra de tester les cahiers des charges nationaux des nouvelles MAEC sur un échantillon d'exploitations agricoles de mars à mai 2022.

Le Pays devra ensuite élaborer le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle du Boischaud Sud pour la campagne MAEC 2023, qui sera déposé à la DRAAF à la mi-juillet pour une sélection en commission régionale prévue en septembre 2022.

Les diagnostics d'exploitations et les formations obligatoires seront financés par l'Etat. Par contre, il conviendra de rechercher des financements mobilisables pour l'animation des MAEC.

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets « MAEC 2023 ».

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la réponse du Pays de La Châtre en Berry à l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire en vue de candidater à l'appel à projets MAEC 2023
- **DELEGUE** :
  - o la validation du PAEC Boischaut Sud 2023 au Comité de pilotage MAEC ;
  - o et l'animation de la campagne MAEC 2023 aux prestataires retenus par le Pays (ADAR-CIVAM, Chambre d'agriculture de l'Indre, Association Indre Nature)
- **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter des financements pour l'animation de la campagne MAEC 2023
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
  - o à déposer une candidature à l'appel à projets « MAEC 2023 »,
  - o à solliciter tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat, de l'agence de l'eau et de la région Centre-Val de Loire,
  - o et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2023.

## **7) Questions diverses**

### **Journée de solidarité**

- Conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,
- et compte tenu de l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion en date du 21 janvier 2022, le Président propose aux délégués de valider la journée de solidarité.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif du travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er mai, à savoir le **lundi de Pentecôte**.
- **PRECISE** que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique paritaire compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

### **Prochain Comité syndical : Mercredi 23 mars 2022 à 18h**

Le Président présente l'ordre du jour prévu :

- Transport solidaire : signature de la convention avec la Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Indre
- Compte gestion / compte administratif 2021
- Budget 2022
- Candidature COT ENR 2022-2025
- OPAH : bilan 2021 et perspectives 2022
- Questions diverses

Le Président demande à M. COMPAIN, conseiller régional référent, s'il souhaite intervenir.

Compte tenu de l'heure et d'un ordre du jour déjà bien chargé, M. COMPAIN précise qu'il n'a rien à ajouter.

---

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président de séance,  
Patrick JUDALET  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Pays**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Judalet', written over a light blue rectangular background.

**Les membres présents,**